COMPAGNIE GROUPAMA ASSURANCES Contrat « Responsabilité Civile » N° 59050427L 2009

Le Maire de la ville de WAZIERS, agissant en qualité et en vertu des délibérations du Conseil Municipal du 23 juillet 2020 et du 18 décembre 2020, en application du Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122.22 modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014- art.92,

DÉCIDE

De signer l'avenant de prolongation au contrat RESPONSABILITE CIVILE n° 59050427L2009 avec la Compagnie GROUPAMA - 2 rue Léon Patoux - REIMS Cedex 2.

Pour la période du 1er janvier 2023 au 31 mars 2023, La cotisation est fixée à 6 752.96 € HT soit 7 360.75 € T.T.C.

Fait à WAZIERS, le 19 JUILLET 2023

Le Maire, Laurent DESMONS

